Mairie de
SAINT EUSTACHE LA FORET

DELIBERATION N° 2026 – 3.2 - 65

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 076-217605765-20260625-660-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
Le 11 Septembre 2026

Date de publication
Le 11 Septembre 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Benoit ROUGEOLLE, Maire.

Etaient présents : ROUGEOLLE Benoit, JEANNE Laurent, SANSON Maryline, BADMINGTON Stéphane, LECOURT Corinne, GABRIEL Fabienne, COLOMBEL Gaëtan, BOUVIER Isabelle, BUNIAS David, BERTHELOT Florence, DOURLEN Aurélien, PATTERSON Gwladys, ORANGE Antoine, LEBOUCHER Christine et VIGNE Romain formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : BERTHELOT Florence,

Monsieur Stéphane BADMINGTON devant quitter la séance donne pouvoir à Monsieur Benoît ROUGEOLLE.

Madame GABRIEL Fabienne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2026 - 3.2 - 65 - ALIENATION – CHEMIN DU VAL D'ARQUES

Vu la demande du propriétaire du château du Val d'Arques, nommé HOLDING LE BEL AIR pour la reprise d'une partie du chemin du Val d'Arques
Considérant que les terrains de chaque côté du chemin rural qui mènent au château appartiennent à des propriétaires privés, pour laquelle une servitude de passage devra être signée.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'engager la démarche de déclassement du chemin rural du Val d'Arques et la cession au Holding le bel air, pour la partie située entre les parcelles cadastrées A 38 et A 37 pour une longueur d'environ 120 mètres.
Le terrain sera cédé en l'état à l'euro symbolique, les frais de géomètre, notaire et autres seront à la charge de l'acquéreur.
Autorise le Maire à signer tout acte et document relatif à cette décision.
Voté 12 Pour, 1 Contre, 1 Abstention

En mairie, le 6 Octobre 2026
Le Maire
La Secrétaire de séance,

Mairie de
SAINT EUSTACHE LA FORET

Benoit ROUGEOLLE

DELIBERATION N° 2026 – 3.2 - 65

Fabienne GABRIEL

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 076-217605765-20260625-660-DE

Mairie 84 Grande rue 76210 SAINT EUSTACHE LA FORÊT
Tél 02 35 31 02 34 - Courriel : mairie@steustachelaforet.fr